

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 25 MARS 2016

Canton de

CALUIRE & CUIRE

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° 2016-21

Compte rendu affiché le 1^{er} avril 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 18 mars 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

RETROCESSION D'UN BAIL
COMMERCIAL
57 RUE JEAN MOULIN

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme GOYER (par proc. à M. PETIT), M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. PATUREL), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. COUTURIER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. PROST), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (à partir du N° 2016-26), Mme NICAISE (par proc. à M. MANINI jusqu'au N° 2016-20), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme CARRET), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL (par proc. à M. MATTEUCCI), M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à Mme BAJARD), M. CHAISNÉ, Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : F. MANINI

Par délibération n° 2009-170 en date du 21 septembre 2009, le Conseil Municipal a instauré le droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux sur le quartier du centre ville, selon un périmètre qui inclut la rue Jean Moulin depuis la rue Berthelot jusqu'au rond point de la Bascule, et qui englobe une partie de l'avenue Louis Dufour, du chemin de Crépieux, de l'avenue Pierre Terrasse, et de la place de l'église.

Par arrêté municipal en date du 3 décembre 2015, la Ville a exercé ce droit après réception d'une déclaration de cession de bail commercial concernant le point chaud "La Conversation" sis 57 rue Jean Moulin. Le transfert de propriété a été réalisé par acte notarié du 1^{er} mars 2016, pour un montant de 40 000 €, hors frais.

Un cahier des charges a été approuvé par le Conseil Municipal, par délibération n° 2016-06 en date du 8 février 2016 aux termes duquel les activités privilégiées par la Ville pour la reprise du fonds concernent les secteurs de la restauration, de l'alimentaire, de traiteur, des loisirs créatifs, de la culture, de la presse, de l'équipement de la maison et de l'équipement de la personne. Les activités formellement exclues sont celles d'établissements bancaires, d'assurance, de services immobiliers, de salons de coiffure, de soins esthétiques, et de parfumerie.

Un projet intéressant pour une activité de boulangerie-vienniserie-pâtisserie-restauration a été présenté par Monsieur Denis DAMBRINE. Compte tenu de l'intérêt du projet, de son intégration dans le tissu commercial du centre ville, il est proposé aujourd'hui de définir les modalités définitives de cession du bail à cet exploitant.

Les parties se sont entendues sur un prix de 40 000 € T.T.C. Ce montant est égal à l'estimation qui avait été réalisée par France Domaine.

Cette opération de préemption aura permis le maintien dans le centre ville d'une activité commerciale attractive, complémentaire, qui répond à la demande de la population locale et des actifs travaillant sur la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- AUTORISE

la cession du bail attaché au local commercial sis 57 rue Jean Moulin, dont la Ville est propriétaire, pour une activité de boulangerie-vienniserie-pâtisserie-restauration,

- APPROUVE

la cession du fonds de commerce à Monsieur Denis DAMBRINE pour un montant de 40 000 € T.T.C. (hors frais),

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession,

- DIT

que la recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 024.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 4 avril 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET